

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-:

DECRET N°72-53 du 3 mars 1972

chargeant le Ministre de la Justice et de la Législation de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHIEF DE L'ETAT, CHIEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel
VU l'Ordonnance N° 70-35/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret N° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret N° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- A compter du 1er mars 1972, Mr Michel TOKO, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique et du Travail, pendant l'absence de Mr Ambroise AGBOTON ;

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 mars 1972

par Le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Hubert MAGA

Ampliation :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11
HC 3 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF 4 -
JORD-Gde Chanc. 2 - DEP 2 - DGAJL-
Dtion-Stat. 4